



RODÉOS

REFUS D'OBTEMPÉRER

UNE POLICE NATIONALE ! 2 MÉTHODES !

✓ **PRÉFECTURE DE POLICE : POSSIBILITÉ DE POURSUIVRE AVEC DISCERNEMENT DANS TOUS LES CAS !**

✗ **DCSP : CONDITIONS LIMITÉES !**

FUITE OU ÉVASION D'UN INDIVIDU ARMÉ AYANT L'INTENTION D'ATTENTER À LA VIE D'UN TIERS AUTEUR, ARMÉ OU NON, D'UN CRIME DE SANG, AUTEUR NON IDENTIFIÉ D'AUTRE CRIME OU DE DÉLITS AGGRAVÉS ENTRAINANT UN PRÉJUDICE CORPOREL

MAIS PROSCRIT POUR LE REFUS D'OBTEMPÉRER !!



DANS LA RÉALITÉ, COMMENT NOS COLLÈGUES PEUVENT CONNAÎTRE LES RAISONS DE LA FUITE DU OU DES MIS EN CAUSE ?

N'INVERSONS PAS LES RESPONSABILITÉS. SEUL LE DÉLINQUANT QUI REFUSE DE S'ARRÊTER DOIT ÊTRE SANCTIONNÉ !

LES VICTIMES DE CES RODÉOS SAUVAGES SONT TOUJOURS LES MÊMES : DES INNOCENTS !

ALLIANCE ATTEND DU LÉGISLATEUR QU'IL PROTÈGE SES AGENTS



ALLIANCE POLICE NATIONALE
RENOUVEAU DÉTERMINATION EXIGENCE

Le bureau national

le 21 août 2020